

GASTON VOGEL
CABINET D'AVOCATS

Eux ne mendient pas.

- c) Certains des mendiants se disent „travailler“ du lundi au samedi. Ils n'ont, selon leurs propres dires, que le dimanche pour se reposer et se laver.

Comme ils l'indiquent, ils habitent chez un „gitan“, dénommé „ “, qui a acquis des appartement afin de les loger contre des redevances quotidiennes.

- d) Leur état de santé et l'absence de tout traitement leur posent problème.

Une dame qui faisait l'objet de l'interview indiquait qu'elle a un fils en Roumanie, mais qu'elle ne pouvait le revoir qu'après avoir acquitté ensemble avec sa fille une dette de 1300.- euros auprès de „ “.

- e) Dans ce climat de terreur, elle faisait savoir à qu'elle faisait l'objet de contrôles permanents d'un des contrôleurs.

Le photographe a pu observer qu'après l'interview, un des gitans s'est approché d'elle afin qu'elle le suive.

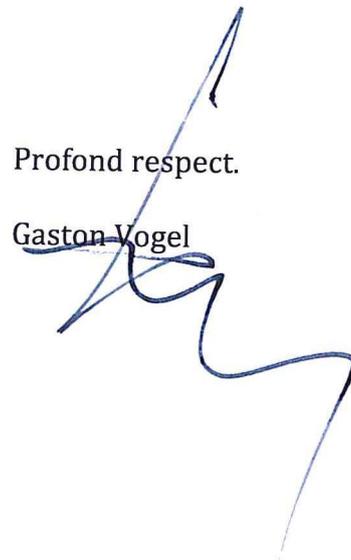
- f) Selon leurs déclarations, ils viennent et partent d'abord du Luxembourg en train. Dès leur arrivée (probablement Mont St. Martin) ils sont ramassés dans une camionnette qui les dépose dans la propriété de „ “.

Voilà réunis tous les éléments prévus par la loi du 9 avril 2014 sur la traite des êtres humains.

Pourquoi attendez-vous pour réagir et pourquoi pour commencer ne pas vérifier l'identité des prétendus collaborateurs?

Profond respect.

Gaston Vogel



CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS